

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 13

362024

Le cinq Septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 02 Septembre 2024

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril Conseillers Délégués
PROVOST Eric — ROUCHON Dominique - BELOT Jean Luc - CORNET-MONAT Béatrice- NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient excusés : ALLEGRE Jean Marc qui a donné pouvoir à GAUME Marie Françoise
ROUCHON Dominique qui a donné pouvoir à BASSOT Christine
MOUILLER Annie qui a donné pouvoir à NERON Pascal
LASSAIGNE Sébastien

Secrétaire de séance : BASSOT Christine

OBJET : BAIL POUR LOGEMENT AU-DESSUS DE L'ECOLE PUBLIQUE montant du loyer - montant des charges à compter du 1^{er} septembre 2024

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède un logement de fonction au-dessus de l'école publique au bourg.

Elle propose d'établir un nouveau bail à titre précaire et révocable pour une année scolaire du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Il est bien entendu que, durant cette période, si un instituteur en fait la demande, il serait prioritaire. Madame le Maire propose un loyer mensuel de 311.93 €. Le preneur s'engagera à payer cette somme le 15 de chaque mois à la Caisse du Receveur Municipal ainsi qu'un montant de 80 € par mois pour les charges de chauffage.

Le loyer sera révisé tous les ans au 1^{er} Janvier de chaque année d'après la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE (IRL) (2^e trimestre de l'année)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à établir un bail à titre précaire et révocable pour l'année scolaire du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 en sachant que si un instituteur fait une demande pendant cette période, il sera prioritaire,
- décide que le montant du loyer sera de 311.93 € payable le 15 du mois à la Caisse du Receveur Municipal et que le montant des charges de chauffage sera de 80 € par mois,
- autorise Madame le Maire à signer le bail.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

Fait à Villemontais, 05 Septembre 2024
Le Maire,

BASSOT Christine



GAUME Marie Françoise

